

Département de l'Aude  
**Commune de VAL-DU-FABY**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 Décembre 2023

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 07 Décembre 2023, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

Anthony CHANAUD, Stanislas MANIAK, Gilles LABERTY, Philippe DEGUELLE, Genevieve COMTE, Colette SCHREISS, Gérard DIEM, Georges BENNAVAIL, Didier MALET, Alain ESPERCE, Simone FAVRY, Kévin THIRION

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Joelle BAUMANN a donné pouvoir à Genevieve COMTE

Alain ELOY a donné pouvoir à Gérard DIEM

Helen DUCEAU a donné pouvoir à Georges BENNAVAIL

Emil HEIGL a donné pouvoir à Gilles LABERTY

**ETAIENT ABSENTS excusés:** Emanwela EDWINS, Marie FREMONT, Audrey RANTRUA

**Ordre du jour**

1- Marché à procédure adaptée ( MAPA ) pour la réhabilitation du Café de Fa

**Questions diverses**

- Réunion de travail sur le café ( étude de plans, cahier des charges, ...)

**Secrétaire de séance :** Didier MALET

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire. M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 22 novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

**1- Marché à procédure adaptée ( MAPA ) pour la réhabilitation du café de Fa.**

M le Maire situe le contexte de ce marché et rappelle notamment que depuis le diagnostic de DEKRA confirmant que l'établissement n'était plus aux normes, il y avait lieu de réhabiliter le Café rapidement dans la mesure où il constitue un lieu de vie sociale essentiel à la vie de notre commune. M le Maire donne la parole à M Maniak, en charge des travaux et des dossiers de subvention.

M Maniak précise que lors du conseil du 17 octobre, nous avons validé la réhabilitation du Café de Fa sur la base d'une étude préalable. Le coût de l'opération étant évalué à 170 073 € HT, une mise en concurrence dans le cadre d'un MAPA ( Marché à Procédure Adaptée ) est obligatoire, l'étude étant confiée au cabinet d'architecture « Villes et vies ». M Maniak ajoute qu'il faut consulter et mettre en concurrence les entreprises après avoir validé les plans du projet présenté par l'architecte et qu'il présente dans le détail au conseil. Chacun en prend connaissance et un échange riche a lieu à ce sujet. Le projet de plan reprend notamment le diagnostic de DEKRA, la prise en compte des règles qui régissent la restauration, la suppression de l'escalier intérieur et l'implantation d'un nouvel escalier extérieur qui pourrait poser problème, la remise en conformité des toilettes, la création d'un coin « épicerie ». Le nombre de lots est fixé à 8 (gros œuvre, plâtrerie, électricité, plomberie, sols, menuiserie, serrurerie, peinture, ameublement cuisine collective, électroménager, mobilier de salle). Le Conseil après avoir demandé certaines précisions considère que les plans sont satisfaisants.

Après avoir pris en compte tous ces échanges, M le Maire met au vote le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un MAPA. Approuvé à l'unanimité.

## Questions diverses

### - Réunion de travail sur le Café :

M Maniak précise qu'un projet de convention doit permettre la concession du Café, Restaurant, Epicerie, Multiservices dans le cadre d'une Délégation de Service Public ( DSP) comme il en avait été convenu. Il fait la description de cette proposition de délégation à travers un cahier des charges qui n'est pour l'instant qu'une base de travail. Cette délégation est une mission de service qui consiste à assurer l'exploitation, la gestion et l'animation de ce lieu avec licence IV. Cette convention doit fixer les modalités de gestion et sera établie entre les parties pour un meilleur fonctionnement possible. Quelques pistes de réflexion et discussions:

- . La convention pourrait être établie pour une période de 12 mois, renouvelable tous les ans ou tous les 2 ans. Echanges autour de cette question .

- . Un appel à candidature doit être organisé.

- . Le montant de la redevance mensuelle pourrait être fixé à 700€/mois, incluant la location des murs et du fonds de commerce. La question des jours et horaires d'ouverture est également abordée et devra être intégrée dans la convention avec une priorité donnée à l'ouverture tous les week-ends et avec 2 jours de fermeture hebdomadaire maximum.

- . La commission de travail composée de M le Maire, Stanislas MANIAK, Alain Eloy, Marie Fremont, Georges Bennavil se réunira et rencontrera Mme Borderie de la Chambre de commerce de Carcassonne en janvier ( proposition le 17 janvier à 15H ) pour établir précisément cette convention.

### - Formation aux « Gestes qui sauvent ».

M le Maire explique qu'il souhaite la mise en place de ce type de formation ( PLS, utilisation des défibrillateurs, massage cardiaque) qui a permis dans un passé récent de sauver la vie d'une personne sur le village de Fa. Les pompiers n'assurent plus ce type de formation ; localement, c'est la société « Limoux club secourisme » qui peut l'assurer. La mairie peut prendre en charge ces frais. M le Maire explique qu' il pourrait y avoir au moins un référent sur les villages et hameaux et il serait souhaitable que les employés communaux soient présents afin d'assurer une sécurité collective la plus large possible. Le conseil retient une formation de 3h constituée d'un groupe de 12 personnes, à Fa et à Rouvenac. Le coût de cette formation s'élève à 25€ /personne. On communiquera par un mot dans les boites aux lettres afin de connaître les personnes intéressées.

-M Maniak précise que la télégestion de la ressource en eau à Rouvenac et l'UV, venu remplacer le traitement par chlore, sont opérationnels.

- Rappel de la commission logement - en présence de M Maniak, M Laberty et M le Maire- du 21 décembre pour l'attribution du logement communal situé à Fa au 9 avenue de la République et descriptif des travaux à réaliser. M Laberty doit se rapprocher d'un artisan pour la mise aux normes de l'insert et son installation.

- Dr Grand, Président de la Ligue contre le Cancer Aude, a sollicité M le Maire pour le versement d' une subvention à la Ligue au titre de la prévention, la ligue étant actuellement en grande difficultés. Echanges à ce sujet. Nous en reparlerons au moment du débat d'orientation budgétaire.

- K. Thirion signale les problèmes sur la route qui monte à la Borde Basse - ruissellements et nids de poules- ; M Maniak et lui-même iront sur place pour évaluation. Tige en fer dangereuse à enlever sous le panneau du moulin du trou, G Bennavil se charge de la retirer avec son propre matériel.

La séance est levée à 22h45.

Vu pour être affichée le 21 décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD